

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Janvier 1876.

Chronique générale.

Le conseil des ministres a reçu communication du travail statistique dressé par les préfets sur les résultats de l'élection des députés au scrutin sénatorial. La seule vérité positive qui se dégage de l'ensemble du travail est que les diverses fractions du parti conservateur sont assurées de disposer de la majorité des votes dans la haute Cham-

bre. Quant aux prétendus pointages que colportent certains nouvellistes et qui attribuent à chaque parti tel ou tel nombre fixe de sièges, suivant la fantaisie ou l'intérêt des pointeurs, ce sont des documents de pure fantaisie. On peut hardiment démentir que l'on sache quoique ce soit sur la nature précise de l'élément politique qui dominera dans la future Assemblée.

Nul, pas même le ministre, pas même le maréchal-président, nul n'est en mesure de dire si le parti bonapartiste, par exemple, — et c'est celui que l'on se plaît particulièrement à bercer de telles espérances, — comptera dans le Sénat cinquante représentants ou vingt. On n'a à cet égard qu'une conviction négative, à savoir que le parti républicain ne dominera pas dans la seconde Chambre. Voilà tout : cela suffit et doit suffire pour rassurer les esprits les plus craintifs.

On lit dans une correspondance parisienne :

« Les journaux ont eu le grand tort de ne pas faire une plus sérieuse attention à la très-importante lettre publiée dans la Décentralisation du 23 janvier, lettre adressée par M. Chaper, député de l'Isère et membre du centre droit, aux députés de son départe-

ment pour leur signaler une série de faits de la plus haute gravité qui prouvent que, comme en 1870, la Prusse se prépare à une nouvelle guerre contre la France et cherche surtout à se renseigner sur les départements du Midi. C'est toujours le même système d'espionnage sur la plus vaste échelle.

» Il est à ma connaissance personnelle que le même système est employé encore à Paris et dans tous ses environs. Notre gouvernement sait à quoi s'en tenir à ce sujet.

» Dans quelle dégradation morale est tombé un peuple chez lequel il est facile de trouver un si grand nombre d'espions ! Le roi Joseph raconte dans ses mémoires que, pendant la guerre d'Espagne, en 1808, il reçut de sévères reproches de son frère Napoléon I^{er} parce que le roi ne trouvait pas moyen de se faire renseigner sur les complots des insurgés espagnols. Le roi Joseph répond à son frère : Dans tout mon royaume je ne puis trouver un seul espion.

» M. Chaper a raison, dans sa lettre, de dire que les électeurs, dans le choix des candidats, doivent se préoccuper des nouveaux dangers extérieurs qui nous menacent. Les complices de nos ennemis sont les candidats dont la politique peut fournir des prétextes à une invasion. Ces candidats sont ceux qui, en 1859, ont préparé l'unité italienne; ceux qui, en 1866, soutenaient la Prusse contre l'Autriche; ceux qui depuis cette époque n'ont pas cessé de glorifier l'unité allemande au profit de la Prusse; ceux qui, par cette politique anti-nationale, ont préparé et facilité l'invasion de l'Allemagne en France; ceux qui, en propageant les institutions démocratiques et en poussant au pouvoir leurs représentants, fournissent à la Prusse le prétexte qu'elle cherche pour recommencer la guerre.

» Electeurs, vous êtes avertis, vous savez quelle terrible responsabilité votre choix peut faire tomber sur vous, sur vos familles, sur votre patrie, déjà si cruellement éprouvée par les fautes politiques des quinze dernières années !

Voici un incident qui s'est présenté à Car-

cassonne. Il n'a aucune importance en lui-même, mais il confirme le dire de la correspondance ci-dessus.

On écrit de Carcassonne :

« Une scène assez singulière, et qui vient de nous être rapportée à l'instant, se serait passée aujourd'hui même sur la place aux Herbes :

» La musique du cirque faisait sa tournée habituelle pour annoncer son spectacle du jour, lorsqu'un embarras de voitures l'a forcée de s'arrêter un moment sous le balcon d'un des grands cafés de la ville, où se trouvaient en ce moment quelques curieux, et principalement des jeunes gens. Il est probable que ceux-ci ont lancé quelques plaisanteries d'un goût douteux aux musiciens qui, si nous ne nous trompons, sont des Allemands. Toujours est-il que l'un d'eux, levant la tête vers le groupe, a répondu : « Les Prussiens vous... » (Suit le mot de Cambronne.) On devine l'effet qu'a produit une pareille déclaration de guerre. Elle a été accueillie par les imprécations des assistants, et la musique du cirque a dû abréger son temps d'arrêt sur ce point.

» Nous n'entendons pas approuver la conduite des jeunes gens, qui eussent assurément mieux fait de ne rien dire, mais nous voulons retenir un fait de cet incident : c'est que le cirque Casuani, qui, depuis un mois, fait ici de fort bonnes recettes, entretient une troupe d'Allemands avec notre argent. Voilà qui ne peut être toléré, et nous espérons que l'administration demandera sans retard des explications au directeur du cirque, et, si elles ne sont pas suffisantes, exigera son départ immédiat.

» Nous avons pour insister deux raisons : la première, qu'il y a en ville une troupe d'acteurs français innocents, qui n'attendent que le départ du cirque pour commencer ses représentations; la seconde, qu'il nous est rapporté qu'un des musiciens du cirque Casuani, licencié depuis, aurait eu maille à partir à Perpignan, avec la police, parce qu'il aurait été trouvé à lever le plan des fortifications et de la citadelle.

» Nous ne pouvons certifier ce dernier fait, qui nous est cependant affirmé par une personne digne de foi. Mais ce qui est certain, c'est qu'avant la guerre de 1870 la plupart des Allemands qui résidaient en France y servaient peu ou prou d'espions au gouvernement. Ce qui s'est passé alors n'est pas maintenant devenu impossible, et, dans tous les cas, l'expérience du passé doit nous ouvrir les yeux et nous faire prendre les précautions et mesures de prudence que comporte notre délicate situation.

La Bourse se montre d'une fermeté remarquable.

Certaine spéculation, résolue à escompter en France les élections, ne tient pas compte que depuis 45 jours les rentes françaises se sont avancées de un franc.

Mais les plus prudents se mettent à la baisse en raison de l'inconnu des élections.

La liquidation s'approche dans des conditions qui vont la rendre très-intéressante et très-passionnée.

Il se pourrait donc bien que, dans l'un de ces deux camps, on payât des différences considérables.

Cette situation explique les alternatives impatientes de hausse et de baisse sur le marché, alternatives par lesquelles on voudrait faire supposer que quelque incident est inopinément survenu.

On lit dans l'Union :

« M^{lle} Gravier, sœur de M. Thiers, a été enterrée avant-hier matin.

» Elle habitait une maison bien modeste dans un quartier excentrique de Marseille.

» Quelques voisins seulement suivaient le cortège funèbre.

» M^{lle} Gravier était une ardente royaliste. Bien souvent elle avait eu le courage d'avouer toute l'aversion que lui inspiraient les théories subversives de son frère. Elle s'est

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MAIN MALHEUREUSE.

III. — L'ONCLE DE MUGUETTE.

(Suite.)

L'accord eut lieu entre l'aquarelliste et le brocanteur, suivant les conditions posées par Muguette. Le souper réunit à la table de la mère Rabotte et de sa fille les deux visiteurs de Paris, ainsi que leurs voisins Catherine et Maurice Leroy.

Comme on ne cessait pas de parler de l'aquarelle, la mère du sculpteur, qui se lassait d'attendre qu'on s'occupât de son fils, profita du premier joint pour introduire dans l'entretien la question du Vercingétorix.

Ceci amena Maurice à proposer à l'oncle de Muguette de le conduire dans son atelier; mais celui-ci, qui savait trop bien que penser de la statue pour s'exposer à en parler devant l'auteur, prétexta, pour se soustraire à l'invitation, l'obligation où il était de se rendre le soir même à un châ-

teau situé à deux lieues plus loin et dans lequel une vente importante devait avoir lieu le lendemain.

Il partit. Aurèle resta à Barbizon jusqu'au matin du jour suivant.

Au réveil, et prêt à reprendre le chemin de Paris, Aurèle vint voir son ami; Maurice était déjà au travail.

— Je viens saluer le grand Vercingétorix, dit-il en ouvrant la porte de l'atelier.

— Tu vois, Aurèle, il avance.

— Et son auteur en est toujours content, je suppose, insinua le peintre d'oiseaux.

— Regarde et juge, fit le sculpteur en se redressant sur son échelle pour démasquer la statue.

— Souhaites-tu un compliment? demanda Aurèle.

— Non, rien que la vérité.

— Eh bien, franchement, il ne me satisfait pas. Je me représente le héros des Gaules plus fort, c'est-à-dire plus calme; c'est un émeutier que tu représentes, et non pas un libérateur du peuple.

Maurice ne répondit rien; il se contenta de demander d'un ton ironique :

— Tu ne peins toujours que des oiseaux?

— Mon Dieu, oui. Rien que cela, dit Aurèle avec bonhomie. Je m'en tiens à mes chers petits moineaux, par goût et par reconnaissance; ils ne me coûtent pas de mouron, et ils m'en rapportent.

— A chacun sa tâche, sa lutte et sa part de gloire, reprit le sculpteur; je ne te porte pas envie, mais je ne veux pas que tu me plaines.

Aurèle, qui était au moment de partir, tendit franchement la main à Maurice; ce fut avec une sorte de contrainte que ce dernier répondit à son témoignage amical de fraternité; et quand l'aquarelliste eut franchi le seuil de l'atelier, le sculpteur hochait la tête et murmurait avec compassion : « Encore un envieux ! » Puis il se remit en devoir de continuer son chef-d'œuvre.

IV. — LA MAIN MALHEUREUSE.

Le conseil amical donné un jour par Aurèle « au vilain muguet des bois » n'avait pas eu seulement pour résultat le changement heureux survenu dans le costume et dans les manières de Muguette; mais, en outre, il lui avait fait prendre la ferme résolution de suppléer régulièrement sa mère dans les soins journaliers du ménage, soins dont jusque-là elle ne s'était occupée que par saccades, et selon que l'y poussait le caprice du moment; encore faut-il ajouter que lorsque par hasard l'amour du rangement s'emparait d'elle comme une crise de fièvre, c'était pour la Rabotte un juste motif de terreur, attendu que ces manifestations intermittentes du bon vouloir de Muguette se trahissaient toujours par un nombre incalculable de tessons et une note à payer au chaudronnier de

Barbizon qui se chargeait de mettre des attaches à la faïence.

Muguette avait, comme on dit, la main malheureuse.

Elle ne laissait pas cependant tomber sottement à terre les objets fragiles qu'elle portait dans ses bras ou dans son tablier; mais elle les pressait l'un contre l'autre d'une façon si intime, et de peur de les heurter elle les rapprochait si étroitement, que les pots y perdaient leurs anses, les assiettes leurs bords dentelés, et les soupières le bouton de leur couvercle.

S'agissait-il de porcelaine d'une pâte tendre, Muguette, craignant de la laisser échapper, la serrait nerveusement d'une main en même temps que de l'autre main elle la frottait à se désarticuler le poignet, si bien que presque toujours la soucoupe se fendait en deux, et que la tasse s'en allait en miette.

La fermière n'osait pas trop s'en plaindre; elle appréciait la bonne volonté de sa fille, et se fût fait un crime de la décourager.

Depuis trois mois cependant, c'est-à-dire depuis le jour où Muguette, pimpante et radieuse, rapporta à la ferme son pot au lait modelé par Maurice et cuit au fourneau de M. Jacob, elle n'avait rien brisé, et n'eussent été certains objets sans valeur quelque peu écornés, elle n'aurait eu, sur ce point, aucun reproche à se faire.

éteinte à l'âge de 76 ans. Inutile de dire que M. Thiers ne suivait pas le convoi. »

Les journaux de Paris nous annoncent la mort du célèbre comédien Frédéric Lemaître.

Chronique Electorale.

Les élections sénatoriales font défler sous les regards de la France bien des gens et bien des choses, et il n'est pas sans intérêt de suivre dans tous ses détails cette revue instructive.

Aujourd'hui c'est le tour de M. Rouland, ancien ministre de l'Empire, qui pose sa candidature au Sénat dans la Seine-Inférieure.

A cette occasion, nous lisons dans une feuille de Paris, toujours bien renseignée :

On peut oublier bien des choses dans le passé de M. Rouland, mais on ne saurait lui pardonner d'avoir, ministre des cultes de l'Empire, fait la guerre à l'Eglise. M. Rouland, qui a si facilement passé de l'Empire à la République, peut paraître déjà un singulier candidat pour les conservateurs ; pour les catholiques il est inacceptable.

Un curieux document, déposé chez un notaire, dont on a dit, sans démenti, qu'il était l'auteur, a révélé le plan de campagne contre l'Eglise proposé à l'empereur par son ministre (1). Comme les radicaux d'aujourd'hui, M. Rouland demandait au souverain de défendre la société civile contre les envahissements de l'ultramontanisme. Le mémoire remis à ce sujet par lui en avril 1860, n'a été que trop fidèlement suivi, et comme le dit l'éditeur de cette pièce fortuitement retrouvée, l'honorable M. Pagès, la campagne commencée à son instigation, avec l'aide du souverain, n'a cessé, de la part de ses auteurs, que le jour où leur ont manqué les instruments de règne.

Tout n'a pas été fait de ce que proposait M. Rouland, et peut-être faut-il en savoir quelque gré à l'empereur ; mais il est bon de rappeler les mesures de persécutions suggérées au chef de l'Etat par ce conseiller :

« 1° Ne pas tolérer, à moins de besoins locaux parfaitement constatés, aucun nouvel établissement des congrégations religieuses d'hommes.... »

« 2° Apporter désormais la plus grande sévérité dans les autorisations des congrégations de femmes.... »

« 3° En ce qui concerne les congrégations autorisées d'hommes ou de femmes, ramener le conseil d'Etat à une grande sévérité dans l'appréciation des dons, legs et libéralités qu'il s'agit d'autoriser.... »

« 4° Maintenir le plus qu'il est possible, sans briser la liberté du choix des conseils municipaux, l'enseignement laïque primaire.... »

(1) Mémoire remis à Napoléon III par un de ses ministres des cultes, sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise. — Bourges, typ. Pigelet, rue Joyeuse, 15. — Brochure in-18 de 24 pages. Le document original est déposé chez M. Deschamps, à Paris.

« 5° Soutenir énergiquement l'enseignement de l'Etat.... »

« 6° Revenir, autant qu'on le peut, sans pousser les choses à outrance, à l'exécution des dispositions organiques qui mettent de salutaires obstacles à l'envahissement du pouvoir des Papes par le clergé et sans l'Etat.... »

« Régler l'office du nonce, en France, comme celui de tout autre ambassadeur d'une puissance amie, et ne souffrir en rien qu'il corresponde, au nom du Pape, avec les évêques français, — ni qu'il fasse aucun acte de juridiction, — ni qu'il ait le moindre regard sur le choix des évêques. »

« Tenir énergiquement la main à ce qu'aucun acte de la cour de Rome ne puisse être reçu, publié ou distribué en France, sans l'autorisation du gouvernement. »

« Eteindre peu à peu la faculté, laissée depuis dix ans aux évêques, d'assembler périodiquement des conciles provinciaux sans l'autorisation spéciale du gouvernement. »

« Choisir résolument les évêques parmi les ecclésiastiques pieux et honorables, mais connus par leur attachement sincère à l'empereur et aux institutions de la France. »

« Supprimer les journaux religieux, dont personne ne soupçonnait le besoin avant l'invasion et les agitations du parti ultramontain.... »

« 8° Peut-être enfin, ajoutait le ministre, serait-il opportun que le gouvernement se préoccupât des grandes associations laïques, telles que Saint-Vincent-de-Paul, Saint-François-Xavier, etc., qui, par leur direction et la nature de leurs œuvres, sont réellement dans la main du clergé et du parti légitimiste. »

La politique exposée dans ce programme (les catholiques ne peuvent l'avoir oublié) fut exactement celle de M. Rouland au ministère de l'instruction publique et des cultes. Il la continua au Sénat, ayant laissé en M. Duruy un successeur digne de lui à la tête de l'Université. Autant qu'il fut en son pouvoir, il tracassa les congrégations religieuses, favorisa l'instruction laïque, soutint le monopole de l'Etat dans l'enseignement, entrava les rapports entre le Pape et les évêques, supprima les journaux religieux et abolit la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Tels sont ses titres au choix des catholiques. M. Rouland se repent-il aujourd'hui des actes de son administration ? A-t-il abandonné ses idées de ministre des cultes ?

Tout au moins, puisqu'il se présente à l'élection, les catholiques devraient-ils l'interroger à ce sujet.

Il y a dans le programme électoral des radicaux des parties qui répondent très-bien au programme politique de M. Rouland. Dans l'un comme dans l'autre, la liberté de l'enseignement supérieur est combattue et l'instruction laïque réclamée. On sait ce que veut par là les radicaux. M. Rouland est-il avec les radicaux ou avec les conservateurs ? Sous l'Empire, il accusait les éta-

blissements religieux d'enseignement d'être « de véritables succursales du parti légitimiste et catholique, » et il ajoutait : « C'est, au contraire, dans nos lycées impériaux, dans nos collèges communaux, dans nos écoles laïques que l'instruction plus mâle, plus populaire, maintient au cœur des enfants tous les sentiments nationaux. — Où crie-t-on cordialement : Vive l'empereur ? Assurément, ce n'est pas dans les établissements congréganistes. » Sont-ce là les sentiments nationaux que M. Rouland aspire encore à faire revivre dans l'enseignement ?

Les catholiques ont au moins le devoir de s'informer des sentiments actuels de ce candidat au Sénat de la République, de l'interroger sur ses anciennes doctrines religieuses, de lui demander, avant tout, s'il veut, comme sénateur, poursuivre l'exécution du programme qu'il n'a pu remplir entièrement comme ministre.

M. Rouland a répondu à ses accusateurs qu'il n'avait pas, pendant la Commune, abandonné son poste à la Banque de France, sauvée en son absence, pour cause de service, par M. le marquis de Plœuc. Qu'il désavoue maintenant le mémoire remis à Napoléon III par son ministre des cultes.

On lit dans le Rappel :

Hier a eu lieu rue d'Arras une réunion fort intéressante. Elle avait été provoquée par l'initiative d'un groupe d'électeurs délégués par des réunions qui s'étaient précédemment tenues dans les divers arrondissements de Paris, à l'occasion des élections sénatoriales.

Outre les membres de la délégation, tous les conseillers généraux et tous les représentants républicains de la Seine avaient été invités à cette réunion.

M. Couturat présidait. Il a d'abord fait connaître sur quelles bases la délégation avait été organisée. On avait fait ce qu'on avait pu, en présence des entraves apportées au droit de réunion par l'état de siège. Telle qu'elle était constituée, la délégation croyait être en mesure de fournir aux électeurs sénatoriaux des renseignements utiles et précis sur l'état de l'opinion et les préférences de la population républicaine de Paris, relativement aux noms des candidats sénateurs.

On a fait ensuite l'appel des délégués. Pour chaque arrondissement, un délégué a présenté l'histoire des réunions privées tenues dans l'arrondissement représenté par lui, et indiqué sur quels noms, dans cette circonscription, se portaient les choix des électeurs.

Il est résulté de ce travail que, dans les vingt arrondissements, les noms de MM. Victor Hugo et Louis Blanc ont été acclamés sans débat ; les noms de MM. Peyrat et Floquet ont également été acceptés dans tous les quartiers de Paris. Le nom de F.-V. Raspail a été adopté dans les réunions du XX^e arrondissement et de Saint-Denis.

Sur la question de la candidature ouvrière, deux arrondissements ont été d'avis de

l'affirmer sur le nom de M. Tolain ; tous les autres ont adopté M. Malarmet, monteur en bronze, comme candidat ouvrier.

En conséquence, la liste suivante a été présentée par la délégation aux électeurs sénatoriaux, avec prière de l'appuyer et d'assurer le triomphe au scrutin :

1^o Victor Hugo ; 2^o Louis Blanc ; 3^o Floquet ; 4^o Peyrat ; 5^o Malarmet.

Un délégué sénatorial d'Indre-et-Loire a adressé la lettre suivante à M. Victor Hugo, en réponse à son appel aux 36,000 délégués :

« Monsieur,
« Vous avez parlé ; merci. Dans votre admirable langage vous nous avez dit : « Paris rayonne ; je suis astre, prenez mes satellites. » Eblouissant et modeste ! — Nous ne l'oublierons pas ; en effet, quand Paris est aux mains de vos amis, non-seulement il rayonne, mais il flambe.
« Salut et... commiseration.
« LE 36,000^e DÉLÉGUÉ. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE. — OUVERTURE DE LA NOUVELLE GARE DE SAUMUR.

La ligne de la Vendée est complètement terminée jusqu'à Saumur même. La gare est déjà installée dans son terrain définitif aux abords du Champ-de-Foire, et elle sera ouverte au transport des voyageurs et des marchandises à partir de LUNDI PROCHAIN, 31 janvier 1876.

Pourquoi la Gare définitive est-elle construite en planches et n'a-t-elle pas ce cachet que la ville de Saumur était en droit d'attendre, avec l'allocation votée par notre municipalité en faveur de la ligne de Poitiers ?

Par décret du Président de la République, M. Arnould, lieutenant en 1^{er} de la 13^e brigade d'artillerie, détaché à l'Ecole de cavalerie de Saumur, a été promu au grade de capitaine.

L'Etoile, d'Angers, a reçu d'un de ses amis de l'arrondissement de Saumur la lettre suivante :

J'avais été convoqué à la réunion électorale paratoire qui a eu lieu aux Folies-Angervines pour la désignation des candidats au Sénat. J'ai peut-être eu tort de ne pas y assister. Mais, comme beaucoup d'autres probablement, je me suis demandé d'où venait la lettre de convocation et on ne s'était pas trompé d'adresse en me l'envoyant. En effet, je ne suis nullement des électeurs dont il y est question, qui font connaître toute la politique conservatrice à prêter au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon le concours plus énergique et l'appui solide d'un dévouement éprouvé. Ce sont des clichés que j'ai vu trop souvent, depuis trente ans, employés par les mêmes hommes avec un simple changement de nom.

Sa main, si lourde d'habitude, était devenue légère, grâce aux précautions qu'il lui fallait prendre pour toucher, déplacer et remettre en place, plusieurs fois par jour, le merveilleux pot au lait qu'elle ne se lassait pas d'admirer.

Ainsi, le chef-d'œuvre de sculpture naïve improvisé par Maurice l'avait guérie de sa maladresse, comme autrefois, de sa mauvaise tenue, un simple mot d'Aurèle.

Dans la crainte de traiter brutalement sa terre cuite, elle s'habitua à respecter le plus chétif ustensile, et même l'écuelle du chien de berger.

La Rabotte, ne voyant plus se renouveler les dommages quotidiens que subissait naguère encore sa vaisselle, se contenta de penser que Mugnette laissait à la fille de basse-cour le soin de laver les assiettes, et que, quant aux faïences placées sur les tablettes du dressoir et sur le manteau de la cheminée pour l'ornement et la gaieté de la salle, elle se contentait de les caresser du bout de son plumage.

Personne, du reste, n'aurait voulu croire à la conversion de Mugnette touchant les objets d'une fragilité inquiétante.

Dame Catherine elle-même gardait ses anciens préjugés sur ce point, et Maurice, qui à bon droit les partageait, promettait en riant de tourner pour elle de la vaisselle de bois quand elle songerait à entrer en ménage.

Il ne fut donc pas très-surpris lorsqu'un matin Mugnette, qui lui apportait dans une feuille de chou des fraises fraîchement cueillies, lui dit bonjour d'un air navré. L'artiste devina une catastrophe.

— Bon ! dit-il, il y a encore du dégât chez toi ; c'est pour cela sans doute que tu viens ici sans apporter le lait pour ma mère.

— Dame, mon mignon parrain, je ne pouvais pas le mettre dans une feuille de chou, comme ces fraises.

— Ainsi, le pot est cassé.

— J'ai la main si malheureuse ; cela devait finir par là... Il faut que je vous dise comment la chose est arrivée.

Maurice quitta le Vercingétorix dont il agrémentait abusivement les jambières, s'assit dans le grand fauteuil, et, goûtant les fraises, se disposa à écouter Mugnette, qui, honteuse en apparence et les doigts agités par l'impatience de se débarrasser de la soi-disant confidence qu'elle avait à lui faire, reprit ainsi la parole :

— Vous connaissez la grande noire, mon parrain, une vache au poil luisant et doux sous la main comme du velours ; une belle bête enfin, mais dure du pied et terriblement bien encornée.

— Oui, je connais la noire ; ainsi abrège un peu, si c'est possible.

— Voilà donc, continua la fillette, que ce matin ma mère, qui pense toujours à la vôtre, me dit : « Il est l'heure de traire la noire et de porter le lait chez M^{me} Catherine. » Aussitôt je prends un vase, et voilà que je cours à l'étable.

— En courant, interrompit Maurice, tu rencontres une pierre... tu tombes, et patatras !

— Vous n'y êtes pas... l'accident est arrivé à cause d'une lubie qui a pris à la noire pendant que j'étais occupée à la traire. Tout à coup elle fait un bond, fouille le râtelier avec ses cornes, donne du pied dans mon escabeau, et, comme vous disiez, « patatras ! » le lait, le vase et moi, nous voilà tous par terre.

— Si tu n'as pas été blessée, le mal n'est pas grand.

— Il est énorme au contraire, et je ne m'en consolerais pas, vu que le vase brisé, c'est justement le joli pot au lait que vous aviez fait pour moi.

Mugnette, en achevant de parler, porta le bas de son tablier à ses yeux, comme pour essuyer des larmes qu'elle ne versait pas, mais en réalité pour cacher la rougeur que la honte du mensonge lui faisait monter au visage.

L'artiste, ému de son chagrin, assez habilement simulé pour qu'on s'y trompât, se hâta de lui dire :

— Ne pleure pas ton pot cassé ; je t'en ferai un autre, et il sera dix fois plus beau.

— Vrai ! s'écria-t-elle avec ravissement.

— A une condition, c'est que tu ne t'exposes plus aux brusqueries de la noire.

— Et quand remplacerez-vous celui qui n'est plus ?

— J'y travaillerai tout de suite, pourvu que vous m'aidiez à l'instant chercher d'autre lait pour le bébé de ma mère.

— A propos, ajouta Maurice au moment où Mugnette allait s'élanter hors de l'atelier, as-tu vu encore ce joli lézard qui a si bien posé l'autre fois ?

— Hélas, non ! l'inconstant a regagné son nid de muraille ; mais, bah ! fit-elle, nous trouverons sans peine autre chose.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MANCK.

LUNDI 31 janvier 1876.

FRA-DIAVOLO

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scriba, musique d'Auber.

Le Bouffe et le Tailleur, Opéra-comique en 1 acte, paroles d'Arnould, Gouffé et Villiers, musique de Gaveaux.

J'ai barbe grise et ne me laisse plus facilement berner. Du reste, voici la copie textuelle de la lettre qui me convoquait à la réunion susdite des *Folies-Angévines* :

Monsieur,
Vous êtes investi de la haute mission de nommer les sénateurs qui devront représenter au Sénat le département de Maine-et-Loire.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'extrême importance d'une élection qui, si le résultat répond aux vœux des bons citoyens, doit grouper autour du gouvernement du maréchal des hommes décidés à lui prêter, dans les circonstances graves où nous sommes, le concours le plus énergique et l'appui solide d'un dévouement éprouvé.

Le repos du pays, sa sécurité, son avenir, ses plus chers intérêts, sont donc intimement liés aux choix que nous allons faire.

Aussi, vous jugerez sans aucun doute, comme nous, indispensable qu'avant de procéder, le 30 janvier, à l'élection définitive, les conservateurs se réunissent pour délibérer en commun, arrêter une liste de trois noms et arriver ainsi à l'entente nécessaire pour en assurer le succès.

C'est pourquoi, au nom du comité conservateur, j'ai l'honneur de vous prier instamment, monsieur, d'assister à la réunion privée qui doit avoir lieu dans les salons de M. Serin, rue des Quinconces, le vendredi 21 janvier, à midi très-précis.

Veillez agréer, monsieur le délégué, l'expression de ma haute considération.

Le secrétaire du comité conservateur,
L. MARTIN.

N.-B. — Pour être admis à la réunion, il est indispensable que vous soyez porteur de cette lettre d'invitation.

Le nom du signataire de cette lettre m'est complètement inconnu, et je ne sais même pas si je le reproduis bien exactement, car il est accompagné d'un diable de paraphe qui le rend assez difficile à lire.

Faut-il s'étonner que la majorité des électeurs sénatoriaux se soit abstenue de répondre à une convocation faite dans ces conditions ?

D'après ce que m'apprend l'*Etoile* et d'après ce qu'on me raconte, le résultat de cette assemblée des *Folies-Angévines* n'est pas tout-à-fait celui sur lequel comptaient certains habiles ou soi-disant tels. Mais encore ai-je à faire une petite réserve contre la liste de candidats qui a prévalu. Un cousin de M. Prudhomme, délégué sénatorial comme moi, vient de me dire que, sous peine d'être excommunié du parti conservateur, je dois m'incliner devant ce qui s'est fait aux *Folies-Angévines*. Il a invoqué l'autorité du *Journal de Maine-et-Loire*, qui, paraît-il, a publié un article mirifique à ce sujet. Eh bien ! nenni. Je regrette bien vivement de n'avoir pas à donner mon suffrage à trois candidats représentant complètement mes opinions politiques. Mais, à coup sûr, je ne voterai jamais pour un orléaniste, quel qu'honorabile qu'il soit personnellement.

M. Louvet vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux de Maine-et-Loire la circulaire suivante :

« Messieurs,

Vous n'attachez pas, j'en suis certain, plus d'importance qu'elle n'en comporte à la réunion privée du 21 janvier qui ne se composait que d'un nombre d'électeurs fort limité, et dans laquelle les chances des divers candidats étaient très-inégalement représentées. Aucun préjugé sur le vote définitif ne peut résulter de cette réunion. Votre liberté reste entière. Je maintiens donc ma candidature.

Une liste de conciliation a été formée au début de la période électorale en vue de relier en un seul faisceau toutes les forces conservatrices de Maine-et-Loire. Cet appel à l'union a été accueilli avec sympathie sur tous les points du département. Je me permets de vous envoyer cette liste avec l'espoir qu'elle obtiendra votre assentiment.

Ainsi que je vous le disais il y a quelques jours, si j'étais appelé à l'honneur de siéger au Sénat, je soutiendrais de tout mon concours l'illustre maréchal qui préside en ce moment au gouvernement de notre pays, et qui maintient avec tant de fermeté les grands principes de religion, de morale et d'ordre, sans lesquels aucune société ne peut subsister.

Je m'élèverais au-dessus de toutes les questions de parti, et je n'aurais devant les yeux que les intérêts de la France. En même temps je n'oublierais pas les intérêts particuliers de notre pays d'Anjou qui, eux aussi, méritent notre sollicitude. Député, membre et président du Conseil général pendant de longues années, j'ai pu étudier et connaître ces intérêts, et, j'ose le dire, mon dévouement ne leur a jamais fait défaut.

Recevez, Messieurs, la nouvelle expression de mes sentiments distingués.

L. LOUVET.

» Saumur, 25 janvier 1876, »

La liste envoyée par M. Louvet aux électeurs sénatoriaux porte les noms suivants : général d'Andigné, Louvet, baron Le Guay.

Le *Journal des Débats* s'occupant de la réunion du 21 janvier, dans laquelle ont été désignés nos candidats conservateurs pour le Sénat, s'exprime comme suit :

« Pendant que les monarchistes faisaient ainsi leurs choix, une réunion républicaine, composée tout au plus d'une trentaine de membres, discutait de son côté les candidatures sénatoriales. Malheureusement, cette réunion, où dominaient les radicaux, a décidé que les noms modérés, tels que ceux des membres du centre gauche, devaient être exclus de sa liste, au moins jusqu'au premier tour de scrutin. En conséquence, elle a porté ses suffrages sur trois hommes d'un mérite bien inégal, mais dont les opinions politiques sont, paraît-il, les mêmes : MM. Chevreul, Bonnemère et Lecocq.

» Nous avons déjà dit ce que nous pensons de M. Bonnemère, qui a écrit, sous prétexte d'histoire, les pamphlets les plus passionnés. Nous regrettons de voir le nom de M. Chevreul associé au sien. Une pareille liste ne réunira pas même une minorité honorable ; elle permettra seulement aux monarchistes de combattre avec les meilleures chances de succès. »

Pour édifier complètement le *Journal des Débats*, l'*Union de l'Ouest* lui rappelle que le *Patriote* et le *Travailleur* ont avoué que M. Chevreul n'est pas républicain ; son nom a été pris comme une sorte de pavillon pour faire passer les autres. Les électeurs ne s'y laisseront pas prendre.

Voici le texte de la circulaire adressée aux préfets par M. Buffet, ministre de l'intérieur, et dont nous avons annoncé hier la publication au *Journal officiel* :

« Monsieur le préfet,

Ma circulaire du 15 décembre dernier vous a recommandé de veiller à ce que les listes électorales closes le 31 mars 1875, et qui sont actuellement l'objet de la révision annuelle, ne subissent dans les communes aucune altération matérielle, attendu que si l'élection des députés avait lieu avant le 31 mars 1876, c'est-à-dire avant l'époque où les nouvelles listes entreraient en vigueur, l'élection serait faite sur les anciennes listes.

» Après le vote de la loi du 30 décembre, qui a fixé l'élection des députés au 20 février prochain, j'ai eu soin de vous renouveler, en termes exprès, la même recommandation par une circulaire insérée au *Journal officiel* du 31 décembre.

» Aucun doute ne pouvait, en effet, exister sur le point de savoir de quelles listes il serait fait usage pour cette élection, puisque l'article 1^{er} de la loi du 30 novembre dernier dispose que « les listes électorales arrêtées le 31 mars 1875 serviront jusqu'au 31 mars 1876. »

» Quelques journaux ont cependant avancé que les électeurs qui ne figurent pas sur les listes actuelles, mais qui réunissent, au 31 mars prochain, les conditions d'âge et de domicile exigées pour être portés sur la liste complémentaire des électeurs politiques, auraient le droit de participer au vote du 20 février, en réclamant leur inscription devant les commissions chargées de la préparation des listes de 1876.

» Cette interprétation est manifestement erronée, ainsi que l'ont reconnu eux-mêmes divers organes de la presse parisienne, car en supposant que ce point n'eût pas été expressément résolu par la loi du 30 novembre 1875, la solution ressortira suffisamment de l'ensemble de notre législation électorale.

» Aux termes de l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, la liste électorale close le 31 mars reste jusqu'au 31 mars de l'année suivante telle qu'elle a été arrêtée.

» L'article 19 du même décret porte que nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur la liste, et quand une élection a lieu du 1^{er} janvier au 31 mars, la liste dont parle la loi est incontestablement celle qui a été close l'année précédente, puisque celle qui est en cours de préparation n'est qu'un projet qui n'aura d'existence légale qu'à partir du 1^{er} avril.

» Ces principes ne sont certainement ignorés d'aucun des maires de votre département. Il sera néanmoins utile de les leur rappeler et de les mettre en garde contre des

suggestions qui pourraient avoir pour conséquence d'entacher la régularité du vote du 20 février.

» Il est donc entendu que les seuls électeurs qui devront être admis à voter sont ceux qui figurent sur les listes municipales ou sur les listes politiques closes le 31 mars 1875, et qu'aucun autre électeur ne peut y être ajouté, sauf ceux qui seraient porteurs d'une décision du juge de paix ou de la cour de cassation, ordonnant leur inscription sur les listes de 1875.

» A cette occasion, je renouvelle une observation importante sur laquelle mes prédécesseurs ont plusieurs fois insisté et que j'ai moi-même eu soin d'insérer dans mes instructions du 31 décembre.

» La disposition de l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, qui autorise à ajouter à la liste, après sa clôture, les électeurs porteurs d'une décision du juge de paix, avait quelquefois été interprétée en ce sens que les juges de paix pouvaient, après le 31 mars, être saisis, soit de demandes directes en inscription, soit d'appels contre des décisions des commissions chargées de la révision des listes. Il y avait là un double excès de pouvoir. D'une part, les juges de paix ne sont jamais, en matière d'inscription sur les listes électorales, juges du premier degré et ne peuvent connaître que des demandes portées en première instance devant les commissions électorales ; d'autre part, ils ne peuvent statuer que sur les appels formés, au cours de la révision annuelle, dans les délais spécifiés au décret organique du 2 février 1852 (art. 24) et à la loi du 7 juillet 1874 (art. 4), c'est-à-dire dans les cinq jours de la notification des décisions des commissions électorales.

» En conséquence, les seules décisions judiciaires qui pourraient modifier la liste électorale close le 31 mars 1875 sont celles qu'auraient rendues postérieurement à cette date les juges de paix ou la cour de cassation, mais sur des demandes en inscription ou en radiation formées devant les commissions du 15 janvier au 4 février 1875. »

Fra-Diavolo à ANGERS.

Puisque le brillant opéra d'Auber doit être représenté lundi prochain sur le théâtre de Saumur, nous croyons qu'on lira avec plaisir les lignes suivantes, extraites du *Patriote* :

« Depuis l'arrivée de M. Leroy sur la scène angevine, nous n'avons à enregistrer que des succès. C'est que, pour former un tout homogène et satisfaisant, il manquait un ténor sérieux, et ce ténor, nous l'avons enfin ; de là les excellentes soirées qui viennent de se succéder.

» Dimanche dernier, on jouait pour la première fois *Fra-Diavolo*, le célèbre opéra-comique de Scribe et d'Auber. Le libretto, on se le rappelle, est l'histoire d'un bandit. Ce bandit ne fut, il est vrai, dans l'histoire, qu'un chef de guérillas qui vint au secours d'un roi de Naples en détresse, mais que l'imagination féconde de Scribe a complètement métamorphosé et changé en un détresseur galant de deux riches Anglais, sous le nom du marquis de San-Marco. Milady Pamela est amoureuse du bandit, le bandit amoureux des banknotes, et ce dernier va réussir ; cependant, comme toujours, il y a un second amour dans la pièce, qui doit détruire le triste effet que pourrait produire le premier. Le brigadier Lorenzo soupire depuis longtemps pour la fille de Mathéo, à laquelle il désire s'unir. Mais la poursuite incessante qu'il fait à la bande de Fra-Diavolo l'oblige à rester loin de sa fiancée. Les deux amants ont donc pour motif de haine contre le bandit cette continuelle séparation à laquelle ils sont condamnés. C'est au moment où Lorenzo donne dans un piège tendu par le bandit où lord Kokbourg va être complètement dépouillé par lui, que *Fra-Diavolo* est livré par Zerline, la fille de Mathéo.

» Cet imbroglio charmant, qui comprend trois actes, est tellement bien agencé que jusqu'à la fin on adore presque le chef de bandits. Et puis, il chante si bien ! La romance (*Agnès la jeune fille*) qui lui sert à appeler ses complices, est si tendre, si gracieuse, qu'on regrette presque de le voir arrêter. Puis, M. Leroy a trouvé une façon si adroite de se laisser prendre, que l'on serait tenté de croire que c'est lui qui emmène les gendarmes, qu'il intimide par sa fière contenance. Ce moyen est du plus charmant effet.

» M. Leroy a été admirablement secondé par M^{lle} Papin (Zerline), et par Lorenzo (M. Descamps). M^{lle} Papin a été surtout fort applaudie dans sa ballade : *Voyez sur cette roche....* »

Fra-Diavolo n'a été représenté que deux fois dans le nouveau théâtre de Saumur, à deux mois d'intervalle, il y a bientôt dix ans. Les principaux interprètes du 24 juin 1866 étaient MM. Justin Née, Ducos et M^{lle} Cazat ; ceux du 26 août suivant : MM. Dequercy, Surmont et M^{lle} Geoffroy.

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'*Univers illustré* nous donne encore cette semaine un numéro excellent, tant au point de vue de l'intérêt et de la variété qu'à celui de la belle exécution des gravures. Nous voyons d'abord les nouveaux tramways à vapeur qui fonctionnent sur la ligne de Saint-Germain-des-Près à Châtillon. Ensuite passent devant nos yeux les sujets suivants : portrait de Liubobratich, chef des insurgés herzégoviniens ; souvenirs d'Herzégovine et de Monténégro (trois sujets) ; En 1795, par Jules Goupil, tableau justement admiré au dernier Salon ; le tunnel sous la Manche, d'après le tracé adopté par le Comité international ; deux pages très-curieuses consacrées au voyage du prince de Galles aux Indes ; incendie du vaisseau-école le *Warspite*. — Rébus, problème d'échecs.

On voit que l'*Univers illustré* reste digne de la réputation de bon aloi qu'il a conquise par des efforts incessants. Quant à sa partie littéraire, elle est à la hauteur de sa partie artistique ; c'est là un fait trop notoire pour que nous ayons besoin d'y insister. Mais nous tenons à rappeler qu'en ce moment l'*Univers illustré* offre à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis parmi les œuvres des plus célèbres écrivains.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques ; même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castile Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésциère m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésциère m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{lle} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalésциère l'a rajeuni. « Je prie, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalésциère rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésциère chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{lle} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalésциère Du Barry, sur les étiquettes. (531)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	75	» 35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	737	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	»	» 25	Crédit Mobilier	203	50	» 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	620	»	»
5 % jouiss. novembre.	105	70	» 32	Crédit foncier d'Autriche	505	»	» 5	Société autrichienne, j. janv.	642	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	467	50	» 2	Crédit foncier d'Autriche	340	»	» 7 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	428	»	» 5	Est, jouissance nov.	380	»	»	Orléans	317	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	492	50	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	990	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	312	»	»
— 1865, 4 %	509	»	»	Midi, jouissance juillet.	715	»	»	Est	312	50	»
— 1869, 3 %	363	»	» 1 50	Nord, jouissance juillet.	1307	50	» 2 50	Nord	315	75	»
— 1871, 3 %	340	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1015	»	» 6 25	Ouest	312	»	»
— 1875, 4 %	472	»	» 25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	635	»	» 1 25	Midi	311	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1132	50	»	Deux-Charentes	285	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	625	»	» 5	Société immobilière, j. janv.	24	»	»	Vendée	237	00	»
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	487	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	287	50	»	Canal de Suez.	523	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	895	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — —			
9 — 1 — — — — —			
1 — 33 — — — — —			
4 — 19 — — — — —			
7 — 17 — — — — —			

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus.			
9 — 30 — — — — —			
9 — 41 — — — — —			
10 — 44 — — — — —			
10 — 28 — — — — —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Paris à 11 h.

A LA VILLE DE PARIS

Les plus vastes Magasins de Saumur

PLACE SAINT-PIERRE

LUNDI 31 JANVIER

Très-grande mise en vente de

TOILES ET BLANC

MADAME,

Nous avons l'honneur de vous informer que, le **lundi 31 janvier**, nous mettrons en vente une quantité considérable de **Toiles, Linge de table, Linge confectionné**, dont nous vous engageons à examiner la qualité et les prix. Tous ces articles, achetés courant de l'année, dans des conditions de **grand bon marché**, sont soigneusement mis de côté pour être vendus au moment où nos affaires sont moins actives. Nous ne donnerons pas de grands détails; nous vous disons seulement : **nos toiles sont bonnes et sont vendues à très-petit bénéfice.**

Cette grande mise en vente, renfermant des occasions réelles, se composera de :

- Toile blanche pour chemises.
- Toile jaune pour chemises.
- Toile demi-blanche pour chemises.
- Toile cremée pour chemises.
- Toile pour taies d'oreillers.
- Toile pour essuie-mains.
- Toile pour torchons.
- Toile pour linge de toilette.

Plus de **500 pièces de toile** pour draps, toutes qualités.

Très-grande occasion de linge de table, service damassé, linge confectionné.

Immense quantité de mouchoirs de poche : blancs, couleurs, mouchoirs vignettes, haute nouveauté.

DEUX TRÈS-GRANDES AFFAIRES EN : 1° **Mousselines pour rideaux**, brodées et brochées; — 2° **Piqué molletonné**, nous permettront de vendre ces articles à moitié de leur valeur.

SEUL DEPOT, dans le département de Maine-et-Loire, de la FLANELLE SANTÉ HYGIÉNIQUE IRRÉTRÉCISSABLE.

Les personnes qui désireraient un aperçu des prix et des échantillons pourront en faire la demande; le tout leur sera adressé franco.

Nous préparons pour la saison de printemps un agrandissement considérable du rayon de **VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.**

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques
des
BIENS IMMEUBLES

Situés commune de Brossay, dépendant de la succession de Jean Godin.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Brossay, le dimanche treize février mil huit cent soixante-seize, à midi, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

La vente est poursuivie à la requête de la dame Louise Beausse, veuve du sieur Jean Godin, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Brossay, agissant en qualité de tutrice de Louise Godin, sa fille mineure, ladite dame ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de M. François Godin, propriétaire-cultivateur, demeurant à Chandeleiveau, commune de Montreuil-Bellay, subrogé-tuteur de ladite mineure Godin;

En vertu d'une délibération du conseil de famille de ladite mineure, réuni sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, du trente janvier mil huit cent soixante-douze, et d'un jugement sur requête du tribunal civil de Saumur, du treize janvier mil huit cent soixante-seize.

DÉSIGNATION DES BIENS.
Commune de Brossay.

1° Huit ares quatre-vingt-onze centiares de terre, situés au canton du Gennetais, joignant au levant et au couchant sieur Simon; — 2° dix-sept ares de terre, aux Messemeaux, joignant au levant Masse, et au couchant Gobin; — 3° Huit ares soixante centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Masse, et au nord un chemin; — 4° onze ares soixante-deux centiares, aux Fontenelles, joignant au midi héritiers Guérinet, au levant Macquet; — 5° six ares cinq centiares de terre, aux Chirons-Mornaux, joignant au levant Tessier, et au nord Restiveau; — 6° six ares trente centiares de terre, au Bois-de-la-Cure, joignant au levant Carteau, et au couchant Berte; — 7° neuf ares cinquante centiares de terre, à la Carte, joignant au levant Chollet, au couchant la route de Brossay au Vaudelnay-Rillé; — 8° quatre ares quatre-vingt-sept centia-

res de terre, à la Toise, joignant au levant Chollet, et au couchant Martineau; — 9° onze ares cinquante-quatre centiares de terre, aux Fontenelles, joignant au levant Gasté, et au couchant Girault; — 10° le quart indivis de soixante ares de terre, à la Madeleine, joignant au nord et au levant M^{me} de Grandmaison.

Commune du Vaudelnay.

11° Dix ares soixante-quatorze centiares de terre, au Caillou, joignant au levant Guiltoneau, et au couchant Bodin; — 12° cinq ares quarante-sept centiares de terre, au Bois-Sené, joignant au levant Cheveau, et au couchant Tessier; — 13° trois ares de vigne, au Grand-Champ, joignant au levant Chollet, et au couchant Tessier; — 14° douze ares de terre, à la Grande-Vigne, joignant au nord un chemin, au midi Forest; — 15° trois ares cinquante-sept centiares de terre, aux Bruyères, joignant au nord et au levant Pain.

MISE A PRIX.

Les biens ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot et sur la mise à prix de mille francs. Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay. Dressé à Saumur, par l'avoué-pour-

suivant soussigné, le vingt-cinq janvier mil huit cent soixante-seize.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-seize, folio , case . Reçu un franc quatre-vingts centimes. (38) Signé : PALUSTRE.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
TRÈS-PROPRE AU COMMERCE
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 69,
Joignant l'hôtel des Voyageurs et M. Clouard;
Cour, deux grandes écuries, vaste hangar.
S'adresser audit M^e CLOUARD.

MEDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitués des eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'établissement Lardy, à Vichy, — Etablissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 9 jours, sans bandages, par le spécifique de Lardy, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 25 fr.

MALADIES DE LA PEAU Eczémas, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, guéris sûrement par le Pomme de Carre de Carré, ph. Bergerac et Tours. 3 fr. 50 le pot.

SANS INJECTIONS Jamais de mercure. Les Perles Lardieu purifient le sang et guérissent les eczémas, les écoulements récents et anciens, maladies de peau, gonorrhées, etc. Prix: 6 fr. Franco. Lardieu, pharmacien-chimiste à Toulouse.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUMARD, contre le mal de dents. Dépôt de la POMMADE SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez Basson, pharmacien.

Saumur, imprimerie de P. GODET.